



SUNNY ASSET MANAGEMENT

SUNNY MANAGERS

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	10
rapport du commissaire aux comptes	13
comptes annuels	17
bilan	18
actif	18
passif	19
hors-bilan.....	20
compte de résultat.....	21
annexes	22
règles & méthodes comptables	22
évolution actif net	26
compléments d'information	27
inventaire.....	40

Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PWC 61 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Représenté par Frédéric Sellam
Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

OPCVM actions françaises.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du FCP majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables par un FCP sont constituées par :

- 1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq (5) mois suivant la clôture de l'exercice.

Pour chaque catégorie de parts le cas échéant, le FCP peut opter pour l'une des formules suivantes :

- la capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- la distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes ;
- pour les FCP qui souhaitent conserver la liberté de capitaliser et/ou de distribuer, la société de gestion de portefeuille décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables.

Le cas échéant, il peut être distribué des acomptes dans le respect de la réglementation applicable.

Les modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables sont précisées dans le prospectus.

Objectif de gestion

SUNNY MANAGERS a pour but de fournir à l'investisseur un portefeuille dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis) sur une durée supérieure ou égale à cinq ans.

Indicateur de référence

Historique de l'indicateur de référence :

- Depuis la création au 31/12/2011 : DJ Euro Stoxx 600 (en Euros et hors dividendes)
- Du 01/01/2012 au 01/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et hors dividendes)

- A compter du 02/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)

Le FCP a pour indicateur de référence l'indice CAC Mid & Small (en Euros, dividendes réinvestis).

Cet indice actions France petites et moyennes capitalisations comprend toutes les valeurs qui font partie des indices CAC Mid 60 et CAC Small. L'indicateur de référence est calculé dividendes réinvestis par Euronext, enregistré sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. (Pour plus d'information sur cet indice : www.euronext.com).

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indicateur de référence, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter sensiblement de la performance de l'indice.

Strategie d'investissement

Description des stratégies utilisées

Le fonds à vocation à être principalement exposé aux marchés actions des actions françaises tout en pouvant être couvert partiellement en cas d'anticipation négative sur les marchés actions françaises.

Les actions sont sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, de leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel. La sélection des titres à l'intérieur de chaque secteur reposera ensuite sur une analyse fondamentale des valeurs susceptibles d'être sélectionnées selon des critères quantitatifs et qualitatifs.

- Critères quantitatifs : approche visant à déterminer l'attractivité en termes de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie :

- Analyse bilancielle (endettement ...) ;
- PER, PEG, croissance et degré de récurrence des résultats dans le temps, VE/RBE ;
- Visibilité sectorielle.

- Analyse qualitative :

- Les variables clés qui guident cette valeur : compréhension du jeu concurrentiel, barrières à l'entrée;
- Compréhension de la manière dont la rentabilité est construite (analyse de l'équilibre ou du déséquilibre offre/demande, avantage par les coûts, analyse des brevets et des marques) ;
- Expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance, les risques en matière de durabilité ;
- Quelle pourrait être l'évolution de la société dans les 10 prochaines années ;
- Pourquoi et comment la valorisation pourrait-elle être plus élevée dans l'avenir par rapport à aujourd'hui ;
- Analyse des échecs passés sur les valeurs.

- Critères de liquidités applicables sur la sélection d'actions en direct :

Afin de contrôler le risque, l'équipe de gestion a développé une politique pour les achats de titres actions :

- Pondération maximale par valeurs (titres en direct) en fonction de critères de liquidité ;
- Processus de contrôle et ajustement systématique des positions lorsqu'une valeur s'écarte de la pondération maximale qui lui est autorisée ou lorsqu'elle change de catégorie.

Etant éligible au PEA, le FCP devra à tout moment être investi à 75% au minimum, en actions françaises. Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP, pouvant être couvert partiellement, sera exposé entre 60% et 100%, voire 110% dans les cas exposés dans la partie B-1 Actions ci-dessous, de son actif au marché actions françaises (dont 50% maximum sur Euronext Growth),

A hauteur de 25% de son actif, il peut également investir sur les marchés des obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Le fonds sera exposé au risque taux dans une fourchette de 0 à 40 %, via les titres de créances et l'utilisation des IFT.

Etant éligible au PEA PME, le FCP investit au moins 75% de l'actif net en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, cotées sur des marchés réglementés ou organisés, dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros sur les 4 dernières années. Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros.

Afin d'atténuer le « risque actions », dans la mesure du possible, le FCP met en place une couverture en vendant des contrats sur indices directement ou indirectement par l'utilisation de produits dérivés.

Le FCP peut se couvrir afin de limiter son exposition à 60 % de son actif.

L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif, tous instruments confondus.

Actifs

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

1. Actions**Fourchette de détention :**

- Investissement entre 75% et 100% de l'actif net,
- Exposition entre 60% et 100%.

De manière ponctuelle, l'investissement et l'exposition en actions pourront atteindre au maximum 110% de l'actif net, suite à une position débitrice possible au maximum de 10% telle qu'autorisée par la réglementation.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs :

- La répartition géographique des émetteurs sera réalisée dans les fourchettes d'investissement suivantes :
- Actions françaises : minimum de 75% ;
- Actions pays de l'Union Européenne: de 0 à 10%.
- La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Contraintes spécifiques :

Les investissements en actions Euronext Growth ne pourront pas excéder 50% de l'actif net.

Le FCP pourra investir en actions émises par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, cotées sur des marchés réglementés ou organisés, dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros sur les 4 dernières années. Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros, et pourra investir dans des actions émises par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

2. Titres de créance, instruments du marché monétaire**Fourchette de détention :**

Investissement entre 0% et 25% de l'actif net.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs :

- La répartition géographique des émetteurs :
- Titres de créance des pays de l'Union Européenne : exposition de 0 à 40% ;
- Toutes valeurs (dont titres de créances) hors pays de l'Union Européenne : fourchette de 0 à 10%. Le FCP pourra investir éventuellement dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE) dans la limite de 10% de l'Actif Net.
- La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Répartition dette privée/publique :

La répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Niveau de risque de crédit envisagé :

Exposition maximum 40% de l'actif net Sensibilité aux taux d'intérêt 0 à + 10

Critères relatifs à la notation :

Les décisions d'acquérir ou de céder des titres de créance ne se font pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation des agences mais repose sur une analyse interne du gérant.

Le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation est :

- « Investment Grade » c'est-à-dire une notation supérieure ou égale à BBB-,
- « High yield » ou à caractère spéculatif, c'est-à-dire ayant une notation inférieure à « Investment Grade », ou non notés.

Investissement de 0 à 25% et exposition de 0 à 25%.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées, tous titres de créance donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées : OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA);
- Certificats d'investissement,
- Titres participatifs ;
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificat de dépôt, et Euro Commercial

Paper.

- Titres assimilés (voir section du prospectus Titres intégrant des dérivés) : EMTN, BMTN, warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution.

3. Détention d'actions ou parts d'OPC : inférieure à 10% Fourchette de détention : investissement entre 0 et 10% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés :

Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, coordonnés ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les fonds non coordonnés (y compris les fonds indiciaires cotés), de droit français ou étranger, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciaires cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, coordonnés ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France, sous réserve du respect des 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- Des zones géographiques ;
- Des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

4. Instruments dérivés

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés.

Ils permettent de réduire ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables.

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change

Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- Exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 100% de l'actif net du fonds.

L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 10 % de l'actif net du fonds.

5. Titres intégrant des dérivés

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés, de nature simple et non complexe, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison

d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

- EMTN, BMTN
- Titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées, OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA)
- Certificats
- Warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

- Couverture
- Exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.

6. Dépôts

Le FCP pourra utiliser des dépôts en euros ou en devises dans la limite de 20% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

7. Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours de manière ponctuelle à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations seront réalisées dans la limite de 10% de son actif net.

8. Opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres

Néant

9. Gestion des garanties financières

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans. Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants :

Risque discrétionnaire

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

La valeur liquidative peut connaître une variation des cours induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. En cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Risque de liquidité

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges

de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

Risque de taux

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire jusqu'à 25% de son actif. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de haut rendement (High Yield)

Le FCP peut être investi dans des titres de créance et instruments du marché monétaire à caractère spéculatif dans la limite de 25% de son actif. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » (de notation inférieure à BBB- ou non notés) qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

Risque de change (accessoire)

Le risque de change représente le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Le niveau d'exposition maximal au risque de change est limité à 10% de l'actif du FCP.

Risque instruments dérivés

Concernant les instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Le FCP peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille principalement sur les marchés actions dans la limite de 100%, et s'exposer sur les marchés taux dans la limite de 25%.

L'engagement sur les marchés à terme sera limité à tout moment à 100% de l'actif net.

En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser de façon importante.

Risque en matière de durabilité

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au regard de l'objectif et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, les risques de durabilité ne sont pas jugés pertinents, même s'ils sont intégrés de manière globale dans le processus d'analyse.

De même, les principales incidences négatives de ces risques dans les investissements de l'OPCVM sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

La part F du FCP s'adresse à tous souscripteurs, et notamment à des souscripteurs qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

La part I du FCP s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement aux personnes morales, qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

La part U du FCP s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et aux OPC (clientèle UFF), qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen/long terme (5 ans).

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre.

Durée de placement recommandée : cinq (5) ans au moins.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.sunnyam.com.
- Le document d'information clé et le prospectus sont disponibles sur le site www.sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à Sunny Asset Management - Service commercial - 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01 80 27 18 60. email : contact@sunnyam.com.
- Date d'agrément par l'AMF : 29 novembre 2007.
- Date de création du Fonds : 14 décembre 2007.

rapport d'activité

Performances

	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2021	Valeur Liquidative de clôture 30/12/2022	Performance ⁽¹⁾ sur l'exercice
PART F FR0010922963	372,41	341,9	-8.19%
PART I FR0013284544	125,48	116,07	-7.5%
PART U FR0013276516	125,16	116,79	-6.69%
Indicateur de référence			-12%

Indicateur de référence

Indice CAC Mid & Small NR (dividendes réinvestis)

1) Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Environnement des marchés actions en 2022

L'année 2022 aura été compliquée pour les marchés actions avec beaucoup de rotation sectorielle et de volatilité résultant de différents chocs énergétiques, géopolitiques et inflationnistes. Le conflit Russie/Ukraine est un élément majeur de cette période, provoquant une hausse des prix des matières premières, et une forte baisse des marchés d'actions en début d'année. Cette remontée de la volatilité a été accentuée par la hausse des taux obligataires souverains dû au durcissement des politiques monétaires de la Fed et de la BCE, en raison de l'inflation grandissante au US et en Europe.

La performance du fonds s'est révélée particulièrement robuste au cours de cette année 2022 grâce à son haut degré de diversification et démontre ainsi un fort niveau de résilience dans des conditions de marchés difficiles.

Politique de gestion de l'année 2022

Sunny Managers réalise une performance de -7,50% (part I) / -8,19 % part F / -6,69 % Part U / sur l'année 2022, contre -11,97% pour son indice de référence.

A noter la sous-performance de l'indice Small & mid (-11.97%) par rapport au CAC 40 qui perd de -9.50% (dividendes réinvestis). Le fonds est resté très diversifié avec plus de 70 lignes en portefeuille et comme en 2021, Nous comptabilisons plus de 20 participations qui contribuent, chacune, à plus de 0.50% de la performance.

Le fonds a bénéficié de quelques OPA dont celles sur Groupe Open à 33,50 €, faisant ressortir une prime de 21 % par rapport au dernier cours coté. Nous avons initié cette ligne fin 2020 (à un prix d'environ 14,50 €) au moment de la première OPA du fonds Montefiore (associé au management) sur des niveaux de prix que nous jugions très faibles au regard des fondamentaux.

Le conflit en Ukraine a profité aux sociétés du secteur de la défense. Ainsi Communication & Système (+98% de perf et +2.2% contribution) est la cible de Sopra, marginalement présente dans ce secteur, avec une prime significative. ECA fusionne avec la société technologie IxBlue Solution pour renforcer sa position de leader incontesté dans les drones sous-marins (+19%, +0.5% contrib). Française de l'Energie (+34.5%, +1.2% attribution) a bénéficié de l'explosion du prix du gaz naturel et Maurel (+76%, +1.65% attribution) grâce à la hausse du cours du baril et la vigueur du dollar

A l'inverse, nos valeurs technologiques ont souffert du désintérêt pour les valeurs de croissance lié à la hausse des taux d'intérêts et aussi des valorisations excessives du Nasdaq : **2CRSI** (-38,5 % -1,3 % attrib), **Claranova** (-51%, -1,5 % attrib) ou **Kalray** (-46 %, -0,7 % attrib).

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice

En avril 2022, une restriction de souscriptions pour les ressortissants russes et biélorusses a été rajoutée.

Indication des changements à venir

Néant

Information relative à la quote part des actifs investis :

- En titres éligibles au PEA à la date du 30/12/2022 : 98.3%
- En titres éligibles au PEA-PME à la date du 30/12/2022 : 75.39%

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Au 30/12/2022, le FCP détenait 093% sur un fonds géré par Sunny AM :

- Sunny Recovery, un fonds de valeurs en retournement pour une diversification value, moins sensible aux cycles économiques.

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR)

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Mouvements et Commission de Surperformance :

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 57 % en 2022.

Au 30/12/2022, une commission de performance a été prélevée de 0,51 % pour la part I.

Risque Global

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : <http://www.Sunny-am.com>

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Réglementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité de négociation,
- la réactivité,
- la qualité de traitement.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : <https://www.sunny-am.com/contact/>

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille sont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

Information sur les critères ESG

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence. Les investissements sous-jacents dans cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

En raison de sa taille et de celle des OPCVM que la Société de Gestion de Portefeuille gère, de son organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la non-complexité de ses activités, la Société de Gestion de Portefeuille n'a pas créé un comité de rémunération. Cependant, le conseil d'administration, organe de surveillance, donne son aval pour la rémunération brute annuelle des salariés supérieure à 80 000 .

Le personnel identifié comprend les membres du personnel de la Société de Gestion, « preneurs de risque », soit les gérants y compris les membres de la direction générale, et les personnes exerçant une fonction de contrôle.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune part variable.

3. Rémunération variable

a. Intéressement

Selon les articles L3312-1 à L3312-9 et L3314-1 à L3314-10 du Code du Travail, un intéressement annuel pour l'ensemble du personnel a été mis en place. Il est calculé sur la base de l'évolution moyenne des 3 dernières années de 3 critères comprenant le chiffre d'affaires, les charges fixes et le résultat d'exploitation.

En étant basé sur une moyenne des résultats et performances de la Société de Gestion de Portefeuille, cet intéressement ne crée pas de conflits d'intérêt entre les collaborateurs et les clients et ne met pas en péril la situation financière de l'entreprise.

b. Commission de surperformance

Des commissions de surperformance rémunèrent la Société de Gestion de Portefeuille dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à l'Indicateur de Référence. (cf. prospectus de chaque OPC).

Le personnel identifié peut recevoir une part sur cette commission de surperformance étalée dans le temps conformément à la loi, selon le fonds dont il a la responsabilité, en fonction de la surperformance éventuellement réalisée par le dit fonds.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice : 2022 (sur la base du meilleur effort)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
12	1.103.716€	444.735€

**Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette*

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion non encore audité.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

rapport du commissaire aux



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022

SUNNY MANAGERS
OPCVM CONSTITUÉ SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SUNNY ASSET MANAGEMENT
85 Rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SUNNY MANAGERS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Reims, Strasbourg, Toulouse.



SUNNY MANAGERS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SUNNY MANAGERS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SUNNY MANAGERS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.06.09 10:42:44 +0200

comptes annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	35 085 579,85	38 287 869,72
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	34 226 165,45	37 664 034,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	859 414,40	623 835,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	60 153,45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	60 153,45
Comptes financiers	446 506,31	1 664 816,90
Liquidités	446 506,31	1 664 816,90
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	35 532 086,16	40 012 840,07

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	31 732 802,71	32 438 084,31
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 404 261,82	7 584 637,14
• Résultat de l'exercice	20 832,64	-642 183,47
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	35 157 897,17	39 380 537,98
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	374 188,99	632 302,09
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	374 188,99	632 302,09
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	35 532 086,16	40 012 840,07

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	680,36	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	586 607,00	297 820,86
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	587 287,36	297 820,86
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 205,64	-3 487,35
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2 205,64	-3 487,35
Résultat sur opérations financières (I - II)	585 081,72	294 333,51
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-567 985,70	-951 241,43
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	17 096,02	-656 907,92
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 736,62	14 724,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	20 832,64	-642 183,47

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Méthodes d'évaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées françaises et étrangères sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode

d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'OPC

Les actions ou parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

**Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :****Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Méthode de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part F : 2.39% TTC Taux max Part U : 0.75% TTC Taux max Part I : 1.2% TTC Taux max
Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non applicable	Non applicable. Le fonds investissant moins de 20% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement <i>Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)</i> Dépositaire Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	(valeurs / taux TTC maximum) Valeurs mobilières Zone € et matures de 6 à 18 € Pays non matures : de 25 € à 100 € Produits dérivés listés 6 € par instruction. Autres contrats OTC : 8 € OPC : 25 € OPC off shore : 2 400 € Un surcoût éventuel est appliqué en cas d'instructions manuelles Valeurs mobilières : 0.50% Produits dérivés listés : 100 € par contrat OPC : 0.50%
Commission de surperformance	Actif net	Part F : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence. Part U : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence. Part I : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence.

Pour le calcul de la commission de surperformance, l'Indicateur de Référence est défini à la section III Modalités de fonctionnement et de gestion du prospectus du fonds.

Historique de l'Indicateur de Référence :

- Depuis la création au 31/12/2011 : DJ Euro Stoxx 600 (en Euros et hors dividendes)
- Du 01/01/2012 au 01/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et hors dividendes)
- A compter du 02/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)

La commission de surperformance de la Part F, de la part U et de la part I est prélevée le dernier jour ouvré de chaque année civile sur la base de l'Indicateur de Référence. Le premier prélèvement pour la part U et la part I aura lieu à partir du 31 décembre 2018.

L'Indicateur de Référence retenu est le CAC Mid & Small (en euro et dividendes réinvestis) depuis le 2 avril 2013

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement de la part du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La méthodologie de calcul de la commission de sur-performance est basée sur la comparaison à un fonds fictif indicé sur l'indicateur de référence tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance est positive et supérieure à celle de l'Indicateur de Référence. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.
- Les éventuelles opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres ainsi que celle de prêt et d'emprunt de titres seront toutes réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis à l'OPCVM.

Pratique en matière de commissions en nature / soft commission

Aucun intermédiaire ou contrepartie ne fournit de commission en nature / soft commission à la société de gestion du fonds.

Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties

Les gérants établissent une liste des intermédiaires habilités par la Société de Gestion, et qui est régulièrement mise à jour. Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité de négociation,
- la qualité de l'exécution,
- la réactivité,
- la contrepartie et la liquidité,
- la qualité de la recherche,
- le corporate access,
- la qualité du suivi des recommandations,
- la qualité de traitement.

Un suivi des intermédiaires est notamment instauré pour prendre en compte les spécificités de chaque classe d'instruments financiers.

Les intermédiaires sont évalués de manière annuelle par la Société de Gestion.

Cette Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sunny-am.com.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.



	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	39 380 537,98	29 687 049,29
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	9 368 032,14	12 176 927,87
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-10 558 882,16	-10 894 982,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 508 545,68	8 710 413,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 129 044,86	-840 455,43
Plus-values réalisées sur contrats financiers	295 650,00	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-97 900,00	-36 675,00
Frais de transaction	-255 630,57	-374 780,42
Différences de change	-487,03	1 050,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-6 370 020,03	1 611 847,71
- Différence d'estimation exercice N	886 714,24	7 256 734,27
- Différence d'estimation exercice N-1	7 256 734,27	5 644 886,56
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-2 950,00
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	2 950,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	17 096,02	-656 907,92
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	35 157 897,17	39 380 537,98

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	446 506,31
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	446 506,31	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	7 404,17	6 261,08	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	-
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	374 188,99
Opérations de change à terme de devises :	-
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	-
Achats reglements differes	287 906,11
Frais provisionnes	67 380,51
Provision commission de mouvements	18 902,37
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part F / FR0010922963	14 171,2243	4 973 399,80	10 678,6136	3 714 409,62
PART I / FR0013284544	24 680,2432	2 930 782,98	50 643,9929	5 934 331,48
PART U / FR0013276516	12 441,6599	1 463 849,36	7 772	910 141,06
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part F / FR0010922963		10 338,27		-
PART I / FR0013284544		-		-
PART U / FR0013276516		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part F / FR0010922963		10 338,27		-
PART I / FR0013284544		-		-
PART U / FR0013276516		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part F / FR0010922963		-		-
PART I / FR0013284544		-		-
PART U / FR0013276516		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
Part F / FR0010922963	2,38
PART I / FR0013284544	1,20
PART U / FR0013276516	0,78 ^(*)
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
Part F / FR0010922963	-
PART I / FR0013284544	22 285,27
PART U / FR0013276516	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

*Le taux moyen de frais de gestion fixes recalculé sur l'exercice pour la part U excède le taux maximum de frais de gestion fixes de la part prévu par le prospectus du fonds. Le montant des frais de gestion inclut une provision imputée à tort au fonds sur la part U.

Cette provision s'élève à 4 045.14 euros et représente 0.012% de l'actif au 30 décembre 2022.

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 325 250,00

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	20 832,64	-642 183,47
Total	20 832,64	-642 183,47

Part F / FR0010922963	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-111 110,05	-407 868,34
Total	-111 110,05	-407 868,34
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013284544	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 186,01	-27 325,26
Total	-3 186,01	-27 325,26
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART U / FR0013276516	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	135 128,70	-206 989,87
Total	135 128,70	-206 989,87
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 404 261,82	7 584 637,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3 404 261,82	7 584 637,14

Part F / FR0010922963	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 611 557,87	3 231 951,65
Total	1 611 557,87	3 231 951,65
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013284544	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	420 488,17	1 521 683,72
Total	420 488,17	1 521 683,72
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART U / FR0013276516	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 372 215,78	2 831 001,77
Total	1 372 215,78	2 831 001,77
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 14 décembre 2007.

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	35 157 897,17	39 380 537,98	29 687 049,29	26 874 755,37	39 018 018,43

Part F / FR0010922963	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	48 340,5319	44 847,9212	53 559,9054	68 488,005	123 609,2269
Valeur liquidative	341,9	372,41	293,01	234,23	209,72
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	31,03	62,97	0,84	-71,88	30,10

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013284544	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	37 443,3015	63 407,0512	16 236,626	18 612,4657	63 408,0646
Valeur liquidative	116,07	125,48	96,51	75,15	66,49
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	11,14	23,56	2,48	-22,09	9,12

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART U / FR0013276516

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	122 292,6599	117 623	127 626	124 989,1962	133 542,0841
Valeur liquidative	116,79	125,16	97,36	75,47	66,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	12,32	22,30	2,84	-21,81	10,96

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000031122	AIR FRANCE-KLM	PROPRE	400 000,00	492 400,00	EUR	1,40
FR0000074148	ASSYSTEM	PROPRE	15 700,00	637 420,00	EUR	1,81
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	25 000,00	225 300,00	EUR	0,64
FR0000039232	AUREA	PROPRE	60 000,00	399 600,00	EUR	1,14
FR0013384369	BAIKOWSKI SA	PROPRE	17 900,00	295 350,00	EUR	0,84
FR0000074072	BIGBEN INTERACTIVE	PROPRE	36 000,00	229 320,00	EUR	0,65
FR0011005933	BIOSYNEX	PROPRE	35 447,00	489 168,60	EUR	1,39
FR0011365907	BOA CONCEPT	PROPRE	7 200,00	230 400,00	EUR	0,66
FR0000061129	BOIRON	PROPRE	5 000,00	253 500,00	EUR	0,72
FR0010151589	CAFOM	PROPRE	44 985,00	539 820,00	EUR	1,54
FR0000125585	CASINO GUICHARD	PROPRE	26 000,00	253 760,00	EUR	0,72
FR0000064446	CATERING INTERNATIONAL SERVICE	PROPRE	30 000,00	290 400,00	EUR	0,83
FR0000031775	CIMENTS VICAT SA	PROPRE	11 500,00	269 675,00	EUR	0,77
FR0013426004	CLARANOVA RG	PROPRE	260 000,00	714 480,00	EUR	2,03
FR0010667147	COFACE	PROPRE	40 000,00	485 600,00	EUR	1,38
FR0011071570	COGRA 48	PROPRE	38 396,00	518 346,00	EUR	1,47
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	3 500,00	159 775,00	EUR	0,45
FR0000053324	COMPAGNIE DES ALPES	PROPRE	35 000,00	503 300,00	EUR	1,43
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	26 000,00	255 606,00	EUR	0,73
FR0011716265	CROSSJECT	PROPRE	206 333,00	679 867,24	EUR	1,93
FR0007317813	CS GROUP SA	PROPRE	162 067,00	1 831 357,10	EUR	5,21
FR0000062978	DEKUPLE	PROPRE	15 497,00	464 910,00	EUR	1,32
FR0000053381	DERICHEBOURG ACT.	PROPRE	90 000,00	496 800,00	EUR	1,41
BE0974313455	ECONOCOM GROUP SA NV	PROPRE	60 000,00	171 000,00	EUR	0,49
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	75 200,00	248 160,00	EUR	0,71

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	25 000,00	334 700,00	EUR	0,95
FR0004110310	ESI GROUP	PROPRE	7 000,00	516 600,00	EUR	1,47
FR0013240934	EUROBIO SCIENTIFIC SA SHS	PROPRE	5 200,00	105 872,00	EUR	0,30
FR0000075343	EUROMEDIS GROUPE	PROPRE	52 615,00	253 078,15	EUR	0,72
FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES SA	PROPRE	32 000,00	639 360,00	EUR	1,82
FR0011665280	FIGEAC AERO SA	PROPRE	40 000,00	214 000,00	EUR	0,61
FR0004187367	FREELANCE.COM	PROPRE	60 000,00	400 800,00	EUR	1,14
FR0004163111	GENFIT	PROPRE	80 000,00	317 440,00	EUR	0,90
FR0000066672	GL EVENTS	PROPRE	6 079,00	98 844,54	EUR	0,28
FR0000065971	GRAINES VOLTZ	PROPRE	1 210,00	90 750,00	EUR	0,26
FR0004155000	GROUP SFPI SA	PROPRE	486 437,00	1 079 890,14	EUR	3,07
FR0012612646	GROUPE PARTOUCHE REGROUPEES	PROPRE	47 000,00	1 024 600,00	EUR	2,91
FR0000032526	GUERBET	PROPRE	15 200,00	257 792,00	EUR	0,73
FR0000054231	HIGH CO	PROPRE	85 462,00	405 944,50	EUR	1,15
FR0000072597	IT LINK	PROPRE	15 200,00	366 320,00	EUR	1,04
FR0000033904	JACQUET METALS SA	PROPRE	30 000,00	501 600,00	EUR	1,43
FR0010722819	KALRAY	PROPRE	66 400,00	1 151 376,00	EUR	3,27
FR0013156007	KERLINK SA	PROPRE	85 506,00	164 171,52	EUR	0,47
FR0013030152	LA FRANCAISE DE IENERGIE SA	PROPRE	6 500,00	256 100,00	EUR	0,73
FR0000032278	LATECOERE	PROPRE	500 000,00	164 000,00	EUR	0,47
FR0000033599	LEXIBOOK	PROPRE	120 000,00	279 600,00	EUR	0,80
FR0004170017	LNA SANTE SA	PROPRE	11 000,00	325 600,00	EUR	0,93
FR0000060873	MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS	PROPRE	360 000,00	802 800,00	EUR	2,28
FR0000051070	MAUREL ET PROM	PROPRE	77 000,00	309 155,00	EUR	0,88
FR0004065605	MEDINCELL SA	PROPRE	78 500,00	485 130,00	EUR	1,38
FR0000039620	MERSEN	PROPRE	6 500,00	245 375,00	EUR	0,70
FR0010353888	MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	PROPRE	12 500,00	355 625,00	EUR	1,01
FR0013462231	MUNIC SA	PROPRE	158 317,00	544 610,48	EUR	1,55
FR0013482791	NACON SA SU	PROPRE	120 000,00	312 000,00	EUR	0,89
FR0004154060	NETGEM	PROPRE	880 000,00	811 360,00	EUR	2,31

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013231180	OSMOZIS SAS	PROPRE	10 000,00	89 200,00	EUR	0,25
FR0000053514	PCAS	PROPRE	23 966,00	163 448,12	EUR	0,46
FR0000061459	PERRIER (GERARD)	PROPRE	4 500,00	406 800,00	EUR	1,16
FR0000073041	PIERRE & VACANCES	PROPRE	550 000,00	592 900,00	EUR	1,69
FR0000061608	PISCINES DESJOYAUX	PROPRE	10 500,00	157 920,00	EUR	0,45
FR0012613610	PRODWAYS GROUP SA	PROPRE	75 378,00	249 501,18	EUR	0,71
FR0000120560	QUADIENT SA	PROPRE	22 000,00	302 940,00	EUR	0,86
FR0010820274	REORLD MEDIA	PROPRE	90 000,00	522 900,00	EUR	1,49
FR0010523167	ROCTOOL	PROPRE	140 000,00	488 600,00	EUR	1,39
FR0000120107	SAVENCIA ACT	PROPRE	6 000,00	350 400,00	EUR	1,00
FR0010282822	SES IMAGOTAG SHS	PROPRE	2 983,00	363 926,00	EUR	1,04
FR0014000609	SOLOCAL GROUP	PROPRE	130 000,00	79 300,00	EUR	0,23
FR0013379484	SOLUTIONS SE	PROPRE	150 000,00	255 900,00	EUR	0,73
FR00140043Y1	SPARTOO SAS	PROPRE	300 000,00	199 800,00	EUR	0,57
FR0013006558	SRP GROUPE SA	PROPRE	170 000,00	285 940,00	EUR	0,81
FR0010528059	STREAMWIDE	PROPRE	5 600,00	92 400,00	EUR	0,26
FR0000032658	SYNERGIE	PROPRE	9 000,00	270 000,00	EUR	0,77
BE0974334667	TARGETSPOT SA	PROPRE	60 000,00	35 640,00	EUR	0,10
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	11 000,00	179 135,00	EUR	0,51
FR0000033003	TOUAX	PROPRE	108 505,00	872 380,20	EUR	2,48
FR0000034548	UFFB	PROPRE	5 000,00	105 500,00	EUR	0,30
FR0013506730	VALLOUREC SA	PROPRE	28 000,00	343 560,00	EUR	0,98
FR0010766667	VENTE UNIQUE COM SA	PROPRE	47 697,00	508 450,02	EUR	1,45
FR0000052516	VILMORIN & CIE	PROPRE	13 500,00	616 275,00	EUR	1,75
FR0013481835	VISIOMED GROUP SA	PROPRE	5 122 701,00	2 087 500,66	EUR	5,94
FR0013341781	2CRSI SA	PROPRE	213 000,00	656 040,00	EUR	1,87
Total Action				34 226 165,45		97,35
O.P.C.V.M.						
FR0010869578	LYXOR BUND DAILY (-2X) ETF - PART A	PROPRE	13 200,00	534 164,40	EUR	1,52

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	PROPRE	2 500,00	325 250,00	EUR	0,93
Total O.P.C.V.M.				859 414,40		2,44
Total Valeurs mobilières				35 085 579,85		99,79
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-18 902,37	-18 902,37	EUR	-0,05
Total AUTRES				-18 902,37		-0,05
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-287 906,11	-287 906,11	EUR	-0,82
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	432 841,06	432 841,06	EUR	1,23
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	6 566,98	7 404,17	GBP	0,02
	BANQUE USD SGP	PROPRE	6 678,07	6 261,08	USD	0,02
Total BANQUE OU ATTENTE				158 600,20		0,45
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-32 270,97	-32 270,97	EUR	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 965,48	-3 965,48	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 858,79	-8 858,79	EUR	-0,03
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-22 285,27	-22 285,27	EUR	-0,06
Total FRAIS DE GESTION				-67 380,51		-0,19
Total Liquidités				72 317,32		0,21
Total SUNNY MANAGERS				35 157 897,17		100,00